

Dossier suivi par :  
Steve Rodesch, tél. : 288 355 220  
E-Mail : [steve.rodesch@koerich.lu](mailto:steve.rodesch@koerich.lu)  
Réf. : StR. 156/2022

Koerich, le 16 août 2022

## **ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO**

### **AVIS**

Vu l'article 10 et 12 de la modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés ;

Vu l'arrêté n° 1/21/0776 du 8 août 2022 du Ministère du Développement durable et des Infrastructures autorisant

la W22 S. A. ayant leur siège à 22, rue de l'Industrie L-8399 WINDHOF l'autorisation pour la modification des installations de production de froid (1/12/0091), arrêté lequel sera porté à la connaissance du public à partir du 17 août 2022.

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre la décision intervenue est ouvert devant le Tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

**Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours prenant cours à la date de la présente publication.**

Le Bourgmestre,

  
Jean WIRION



Le Secrétaire,

  
Patrick LECOQ